



Paris, le 25 février 2015

L'Autorité de la Concurrence autorise l'acquisition par LDC des activités d'abattage de volaille et de produits élaborés de Glon Sanders (Groupe Avril)

L'Autorité de la Concurrence a autorisé le 24 février 2015, l'acquisition par le Groupe LDC des activités d'abattage de volaille et de produits élaborés du Groupe Glon Sanders (Groupe Avril).

Cette opération porte sur la reprise :

- En Bretagne, de 5 sites de production réalisant un chiffre d'affaires de 310 millions d'euros et un effectif de près de 1 000 personnes qui seront associés aux 6 sites bretons de LDC pour former une nouvelle société : la Société Bretonne de Volaille.
- En région Centre, du site de Blancafort générant un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros pour 125 personnes.

Plus de 100 millions d'euros seront investis dans les 5 ans sur l'ensemble des sites concernés.

Cette acquisition s'inscrit dans une stratégie de reconquête des volumes importés sur le marché national au bénéfice de la filière française. La mise en œuvre de cette opération devrait se traduire par un renforcement de parts de marché de LDC dans la restauration hors domicile et auprès des acteurs spécialisés dans les produits transformés de volaille.

Cette autorisation de l'Autorité de la Concurrence constituait la dernière condition suspensive à la conclusion de cette opération qui sera signée le 27 février 2015 entre LDC et le Groupe Avril.

**Prochain rendez-vous :
Chiffre d'affaire du 4^{ème} trimestre 2014/2015**

7 Avril 2015

CONTACTS



Laurent Raimbault

Directeur Administratif et financier

02 43 62 70 00

laurent.raimbault@lde.fr

Stéphane Ruiz

Directeur Associé

01 56 88 11 11

sruiz@actifin.fr

Presse

Jennifer Jullia

01 56 88 11 19

jjullia@actifin.fr

Investisseurs

Alexandre Commerot

01 56 88 11 18

acommerot@actifin.fr